



AMBASSADE  
DE  
BELGIQUE  
—  
L'Ambassadeur

Bonn, le 25 septembre 1990.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 septembre 1990 au sujet de la Convention du 23 octobre 1954 sur la présence de forces étrangères en République fédérale d'Allemagne, dont le texte français est le suivant :

(Voir la Note allemande du 25 septembre 1990)

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Royaume de Belgique accepte le contenu de votre lettre. Par conséquent, votre lettre, cette réponse et les réponses de l'Ambassadeur du Canada, de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas exprimant l'accord de leurs gouvernements constitueront un accord entre nos gouvernements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma très haute considération.

Georges Vander Espt  
Ambassadeur de Belgique